



GERFLINT

ISSN 2258-4307

ISSN en ligne 2260-4278

Dynamique des Langues au sein du Collège de l'Éducation de l'Université du Rwanda

Cyprien Niyomugabo

University of Rwanda- College of Education
niyocy@yahoo.fr

Reçu le 16-02-2016 / Évalué le 24-03-2016 / Accepté le 14-04-2016

Résumé

L'avenir d'une langue appartient à ses locuteurs. Si les francophones et les anglophones du Collège de l'Éducation (CE) de l'Université du Rwanda, ancien Kigali Institute of Education, ne parlent pas le français ni l'anglais, il y a de grands risques que ces langues restent toujours des langues de grandes circonstances, voire des langues d'archives comme elles le sont actuellement. La redynamisation de la pratique du français et de l'anglais au CE incombe plus particulièrement à tous les membres de cette institution qui, conscients de l'importance de ces langues sur le plan national et international, devraient les utiliser et inviter leurs concitoyens à les intégrer dans leurs communications orale et quotidienne. La redynamisation de la pratique du français et de l'anglais au CE doit toutefois s'opérer dans le respect des autres langues en présence en vue d'une meilleure complémentarité fonctionnelle.

Mots-clé : dynamique des langues, statut de langue, glottopolitique, compétition des langues

Dynamics of Languages at College of Education of the University of Rwanda

Abstract

The future of a language belongs to its users .Therefore, if Francophones and Anglophones of the College of Education of the University of Rwanda (CE), former Kigali Institute of Education, speak neither French nor English, there are many risks that those languages can always remain languages of important events, in other words languages of archives as they are currently. The redynamisation of the practice of French and English at CE is mainly the responsibility of all members of the institution who, knowing the importance of these languages on national and international levels should use them and invite their fellow citizen to integrate them in their daily oral communication. This redynamisation must however be carried out in the respect of other present languages for the purpose of a functional complementarity.

Keywords : dynamics of languages, language status, glottopolitics, languages competition

Introduction

Le statut juridique des langues au Rwanda en général et au CE en particulier apparaît clairement dans la Constitution. En effet, toutes les Constitutions d'avant 1994 (novembre 1962, décembre 1978 et juin 1991) précisent que les langues officielles sont le kinyarwanda et le français. Selon la nouvelle donne sociolinguistique du Rwanda d'après 1994, la Constitution du 4 juin 2003, en son article 5 précise que « *la langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda, le français et l'anglais* ». La Constitution de la République du Rwanda de 2003 révisée en 2015, en son article 8, stipule que « *la langue nationale est ikinyarwanda. Les langues officielles sont ikinyarwanda, l'anglais et le français. Une loi organique peut ajouter ou supprimer une langue officielle* ».

Le Règlement Académique Général (RAG, 2000:1) du CE, en son article 2, précise que « *l'admission au CE est subordonnée à l'acceptation de suivre les enseignements en anglais, en français et /ou dans toute autre langue que l'Institut pourrait introduire* ». L'actuel RAG de 2014 révisé en 2015 dans son article 11 précise que ceux qui veulent faire des études à l'Université du Rwanda doivent démontrer qu'ils ont des compétences linguistiques suffisantes en anglais.

La dynamique des langues au CE comme comportement sera non seulement la production du discours ou de textes parlés et écrits mais tout leur usage dans la vie sociale et individuelle de ses membres, y compris la lecture et l'écoute. En d'autres termes, la dynamique des langues en tant que comportement dépendra de leur utilisation dans les activités quotidiennes, car plus elles seront utilisées, plus elles deviendront utiles. Pour bien illustrer leur dynamique, nous allons analyser les domaines où chaque langue est utilisée en priorité par rapport aux autres.

Notre méthodologie a consisté en une enquête sociolinguistique auprès des membres de la communauté du CE. L'investigation avait pour objectif d'examiner la dynamique des quatre langues principales du CE, à savoir le kinyarwanda, l'anglais, le français et le kiswahili. L'interprétation des données s'est faite en confrontant ces dernières avec les considérations théoriques en cours en glottopolitique, discipline qui a été au centre de notre approche et constitué la principale inspiration méthodologique de notre réflexion.

1. Concept de statut et de dynamique des langues

Selon Dabène (1994:41), le statut juridique d'une langue est l'« *ensemble des dispositions, généralement réunies dans un cadre juridique et qui régissent l'emploi des langues dans les divers secteurs administratifs, dans le système*

scolaire (...) ». La dynamique d'une langue sera donc un équilibre complexe entre son statut juridique ou social, ses pratiques, les langues en présence et le contexte social. Une politique linguistique efficace de dynamisation doit établir en priorité un cadre d'un plurilinguisme non concurrentiel avec la langue commune. Dans le cas du Rwanda, il s'agit du kinyarwanda et de ses langues partenaires, à savoir l'anglais, le français et le kiswahili.

La dynamique des langues sera caractérisée par des indices tels que la force numérique des locuteurs, la diffusion comme langue auxiliaire, la standardisation ou l'enrichissement d'une langue normalisée, le statut accru d'une langue, son expansion dans l'espace ou dans divers domaines d'utilisation, la promotion officielle d'une langue, la puissance économique ou culturelle des locuteurs et leur comportement ethnolinguistique. Au CE, la dynamique concerne principalement quatre langues susceptibles d'être utilisées dans toutes les situations de communication à savoir le kinyarwanda, l'anglais, le français et le kiswahili. En principe, chacun des domaines identifiés peut avoir son propre profil langagier qui détermine la dynamique de ses langues. C'est dans cette optique que nous nous proposons de faire un tour d'horizon de la dynamique de chaque langue que nous avons identifiée par l'observation directe, par la lecture des documents et par les enquêtes, pour examiner la place qu'occupe chaque langue au CE.

1.1. Statut juridique et pratique du kinyarwanda

Nous trouvons le statut juridique du kinyarwanda au Rwanda en général et au CE en particulier dans la loi fondamentale du Rwanda. Le statut juridique dont jouit le kinyarwanda se révèle à travers l'histoire du Rwanda. En effet, les constitutions qui se sont succédé au Rwanda précisent que le kinyarwanda est en même temps langue nationale et langue officielle. L'actuelle constitution de la République du Rwanda de 2003 révisée en 2015 en son article 8 stipule que « *la langue nationale est l'ikinyarwanda. Les langues officielles sont ikinyarwanda, l'anglais et le français* ». Si l'on se réfère au RAG du CE, l'on peut penser que le kinyarwanda a été oublié car celui-ci ne prévoit rien pour le kinyarwanda, qui est cependant doublement protégé par la Constitution, quant à son utilisation. Tel n'est pas le cas, car le kinyarwanda fait partie des langues d'enseignement (sinon la seule) à la section de kinyarwanda. En plus, les organes de décision en matière académique comme le Sénat Académique ont décidé que dans cette section les cours doivent être dispensés en kinyarwanda. Les cours étaient dispensés en kinyarwanda à 93%, à 96% et à 98% respectivement pour les années universitaires 2004, 2005 et 2006 et à 100% depuis l'année académique 2007 jusqu'à ce jour. Pour l'année académique

2015-2016, le kinyarwanda est enseigné dans quatre combinaisons qui comptent 208 étudiants enseignés par quatre professeurs qualifiés.

Au CE, il y a trois catégories de locuteurs du kinyarwanda. La première catégorie des kinyarwandophones est composée de Rwandais. Dans ce groupe, il y a les enseignants de kinyarwanda et les étudiants qui font la section de kinyarwanda. Cette catégorie s'exprime en un kinyarwanda dit scientifique. Ce groupe comporte des Rwandais qui enseignent des matières autres que le kinyarwanda et qui ont grandi et étudié au Rwanda. Gasimba (1984:27) revient sur cet aspect quand il dit qu'« *il y a le kinyarwanda qui unit tous les Rwandais et le kinyarwanda scientifique des intellectuels...* ». Du reste, le kinyarwanda des intellectuels n'est pas compris par tout le monde.

La deuxième catégorie de locuteurs du kinyarwanda au CE comprend les Rwandais qui ont grandi dans le bain linguistique du kinyarwanda au Rwanda ou ailleurs. Dans cette catégorie, on compte ceux qui ont fait les études secondaires dans les filières littéraires, c'est-à-dire qui ont étudié le kinyarwanda durant leur cursus à raison de six heures par semaine. La troisième catégorie regroupe une grande partie de la communauté rwandaise rentrée d'exil depuis 1994. Cette catégorie parle un kinyarwanda mêlé de l'anglais, du français, du kiswahili ou d'autres langues africaines de leurs anciens pays. Il s'agit des autorités et hauts cadres, des enseignants, des étudiants et du personnel technique et d'appui du Collège. Dans cette catégorie, nous classons tous les expatriés qui apprennent le kinyarwanda par les cours intensifs qu'ils suivent au CE ou ailleurs. Ils étudient le kinyarwanda pour des raisons d'intégration sociale et ils en ont une connaissance limitée.

Au CE, les interactions quotidiennes se font essentiellement en kinyarwanda (97%). Cela est justifié par le fait que la communauté du CE est principalement rwandaise, ce qui n'a rien de surprenant puisque le CE accueille des étudiants rwandais qui ont presque à 99,9% le kinyarwanda comme langue maternelle. Il faut ajouter à cela l'entourage du CE qui est pratiquement kinyarwandophone à 100%. Au CE, on a une sorte d'adage qui dit que le « *kinyarwanda makes life easy* » (*le kinyarwanda rend la vie facile*). C'est autour du kinyarwanda que la communauté rwandaise en général et celle du CE en particulier se sent unie. En effet le kinyarwanda est la langue maternelle des Banyarwanda pratiquement parlée par tous les Rwandais et le recours au kinyarwanda est également « *encouragé par un certain nationalisme linguistique qui voit peu à peu le jour pour éviter les étiquettes de francophone et d'anglophone connotant parfois la division* » (Karangwa, 1996:220).

1.2. Statut pratique et fonctions du kiswahili

Au Rwanda en général et au CE en particulier, le kiswahili ne jouit d'aucune officialité si l'on se réfère aux textes légaux. Cependant, l'on peut penser que le kiswahili sera bientôt la langue officielle du Rwanda, car la Constitution de la République du Rwanda de 2003 révisée en 2015 en son article 8 prévoit qu'une loi organique peut ajouter ou supprimer une langue officielle. Une telle réflexion est basée sur le fait que le Rwanda fait partie de l'East African Community qui a pour langues officielles le kiswahili et l'anglais. Qui plus est, le kiswahili est une des langues officielles de l'Union Africaine. Nous rappellerons cependant que le kiswahili a été la première langue officielle étrangère au Rwanda du temps de la colonisation allemande. Il faut également signaler l'existence des programmes académiques de kiswahili depuis 2006 et de la section de kiswahili opérationnelle depuis janvier 2007 dans une seule combinaison de Kiswahili-Anglais-Education (SEE). Pour le moment, la section de kiswahili compte quatre enseignants, trois Rwandais et un Tanzanien. Pour l'année académique 2015/2016, le nombre d'étudiants de kiswahili est de l'ordre de 95, 45, 56 et 24 respectivement en 1, 2, 3 et 4 années.

Les kiswahilophones rwandais du CE ont appris cette langue de la côte, à l'école à 47% au secondaire au Rwanda, à l'école primaire au Congo (ex-Zaïre) et à l'école primaire et secondaire en Tanzanie. En dehors de l'école, le kiswahili a été «ramassé dans la rue» et ce sont essentiellement les musulmans et les citadins qui le pratiquent beaucoup. Au CE, un nombre important d'enseignants kenyans parlent kiswahili dans leurs interactions quotidiennes. Signalons que ceux qui ne sont pas bien à l'aise en anglais utilisent le kiswahili dans les interactions officielles quand ils sont dans les services dirigés par les kiswahilophones, surtout kenyans.

1.3. Statut juridique et de fait du français

La langue française au Rwanda a toujours joui du statut juridique de langue officielle (Niyomugabo, 2004). Malgré son statut plus ou moins privilégié, le français trouve un terrain de pratique fort limité au CE. En effet, en dehors du campus (et probablement en dehors des séances de cours de français) le français n'est pas parlé. Cette constatation rejoint l'idée de Gasana (1977:11) lorsqu'il écrit que les « *Banyarwanda ne s'en servent qu'occasionnellement, lorsqu'ils ont affaire à un étranger en général, un francophone en particulier. Entre eux, ils ne recourent qu'au kinyarwanda, leur langue maternelle, leur langue du cœur* ». Certains Rwandais (et ils sont nombreux) croient encore et toujours que les étrangers, les Européens en l'occurrence et tous les Blancs par extrapolation, parlent le français.

Lorsqu'ils les rencontrent, ils s'empressent de les aborder en français (mais quel français ?), croyant se faire mieux comprendre. Cette situation s'explique par le fait que les Rwandais ont longtemps disposé du français comme seule langue internationale pouvant les mettre en contact avec le monde extérieur. Mais la situation pourrait changer car certaines langues comme l'anglais et le kiswahili acquièrent de plus en plus droit de cité au Rwanda. Même dans les secteurs (services) où cette langue est utilisée en priorité (comme à la section de français du CE) le peu de performance de ses usagers reste au niveau de l'écrit.

L'importance du français au CE est symbolique car la communauté du CE francophone ou supposée l'être (c'est-à-dire tout le monde si on se remet au principe de bilinguisme) n'utilise que très ponctuellement (sauf en classe) cette langue comme élément de stratégie sociale et parfois d'identification. Cela confirme la faible utilisation du français au CE. Cette situation a été renforcée depuis 2008 quand le gouvernement rwandais a choisi l'anglais comme la seule langue d'instruction. La volonté de revalorisation de la langue et de la culture nationales et la présence officielle du géant anglais au CE risquent de changer le rapport de force entre le français et les langues en présence. Quant au statut social et pratique du français au CE, nous observons qu'il y a trois catégories de locuteurs francophones au CE.

La première catégorie est constituée de professeurs et de cadres administratifs francophones (nationaux ou étrangers) qui pratiquent un bilinguisme acquis par la voie de l'école. Pour eux, le français est la langue de prestige et d'identification. Cette première catégorie peut comprendre aussi les bilingues précoces, c'est-à-dire ceux qui ont appris simultanément le kinyarwanda et le français ou l'anglais et le français dès leur petite enfance. Ces bilingues précoces issus le plus souvent des familles aisées où les parents parlent le français, pratiquent cette langue avec beaucoup plus d'aisance. La raison en est qu'ils ont grandi dans un milieu francophone et, de ce fait, ont vécu plongés constamment dans le bain linguistique du français.

La deuxième catégorie est celle du personnel technique de niveau A2 et des étudiants francophones, c'est-à-dire qui ont suivi un programme du secondaire essentiellement en langue française. Le niveau de français au Rwanda (et au CE en particulier) ayant sensiblement baissé, ces étudiants vivent dans une insécurité linguistique très prononcée, mais ils sont très fiers d'être appelés francophones. La troisième catégorie regroupe toute la communauté anglophone du CE devenue francophone par des cours intensifs de langue française qu'ils ont suivis (au CE ou ailleurs). Dans cette catégorie, nous classons aussi le personnel d'appui du CE (gardiens, chauffeurs, cuisiniers, etc.) qui a appris le français soit à l'école primaire ou post primaire, soit à l'âge adulte et à diverses occasions: contact avec les

francophones dans les activités quotidiennes, séjour dans les pays francophones, cours du soir; bref par toutes les techniques d'apprentissage sur le tas.

1.4. Statut juridique et social de l'anglais

Le statut juridique de la langue anglaise au Rwanda n'apparaît pas dans les constitutions rwandaises d'avant 1994 même si l'on pouvait trouver l'anglais dans les secteurs tels que la presse radiodiffusée, l'enseignement et la diplomatie. Toutes les constitutions d'après 1994 élèvent l'anglais au rang de langue officielle du Rwanda. L'actuel RAG du CE de 2014 révisé en 2015 dans son article 11 précise que ceux qui veulent faire des études à l'Université du Rwanda doivent démontrer qu'ils ont des compétences linguistiques suffisantes en anglais. Cela fait suite à la décision du gouvernement rwandais de 2008 de faire de l'anglais la seule langue d'instruction.

Quant au statut social et de fait de l'anglais au CE, nous observons que le statut social de l'anglais au CE sera envisagé en considération de la position sociale de ses locuteurs et des conditions dans lesquelles cette langue s'apprend ou a été acquise. Nous relevons trois catégories de locuteurs anglophones au CE. La première est constituée par les professeurs et les cadres administratifs anglophones (nationaux ou étrangers) qui ont fait des études primaires, secondaires et supérieures en anglais et qui ont grandi surtout en Afrique de l'Est. Pour eux, l'anglais est la langue de prestige et d'identification. Cette catégorie peut comprendre aussi les membres du personnel administratif de niveau de formation secondaire et des étudiants du CE qui ont étudié en anglais jusqu'au niveau du secondaire et qui ont évolué dans un milieu anglophone et, de ce fait, ont vécu plongés constamment dans le bain linguistique de l'anglais. Nous aussi classés dans ce groupe, les professeurs d'anglais francophones qui se sont spécialisés en anglais, c'est-à-dire qui ont obtenu des diplômes de Master's Degree ou de Doctorats en anglais. Ces bilingues pratiquent cette langue avec beaucoup plus d'aisance.

La deuxième catégorie est celle du personnel administratif et académique francophone qui est devenue anglophone soit par la politique du bilinguisme officiel presque obligatoire de 1994 à 2008, soit qu'ils ont eu un séjour prolongé en Afrique de l'Est anglophone. Les étudiants francophones qui ont suivi les cours intensifs d'anglais pendant une année et qui bénéficient toujours d'un cours de Communication skills de quatre heures par semaine au sein de leurs combinaisons d'études font aussi partie de cette catégorie. La troisième catégorie regroupe toute la communauté francophone ou kinyarwandophone devenue anglophone par des cours intensifs d'anglais suivis au CE ou ailleurs. Elle comprend aussi les locuteurs

de l'anglais de niveau basilectal qui sont entrés en contact avec l'anglais à l'âge adulte et à diverses occasions: contact avec les anglophones dans les activités quotidiennes, séjour dans les pays anglophones surtout pour les chauffeurs de camions, cours du soir; bref par toutes les techniques d'apprentissage de l'anglais sur le tas avant de venir travailler au CE. D'une façon ou d'une autre ceux qui parlent anglais (à tous les niveaux de compétence linguistique) ont un statut social privilégié au CE.

Depuis 2008, le poids de l'anglais se fait sentir au CE car, il est devenu la seule langue d'instruction dans tous les programmes d'enseignement, sauf dans les sections de français, de kiswahili et de kinyarwanda. Pour l'année académique 2015/2016, le nombre d'étudiants d'anglais est de l'ordre de 153, 179, 56 et 22 respectivement en 1, 2, 3 et 4 années.

2. Compétition et dynamiques des langues

Au terme de cette brève présentation de la situation linguistique du CE, analysons la compétition et la dynamique des langues dans cette institution.

2.1. Dynamique des langues dans les mémoires d'étudiants et dans les séminaires

De 2002 à 2015 sur quarante neuf séminaires (à caractère pédagogique) organisés au CE, quatorze étaient en français, vingt sept en anglais, six en kinyarwanda et deux en kiswahili. C'est dans ce contexte que le CE a abrité les assises du 7^{ème} Congrès ordinaire de l'Association des Professeur de Français organisé à Kigali du 24 au 27 novembre 2003. De ce Congrès s dégagent deux observations. La première est que lors de ce Congrès, un des participants nous a posé la question suivante: « *comment est-ce possible que quand on sort de la salle du Congrès, les gens [étudiants et enseignants rwandais du secondaire et de l'université] ne parlent pas français au CE alors qu'on est sur le campus universitaire ?* ». Nous lui avons brossé la situation linguistique de ce pays qui est dominée par le kinyarwanda pour diverses raisons. Dans un mouvement d'étonnement, il nous a déclaré que c'était un peu extraordinaire de trouver en Afrique une langue nationale qui domine les actes de communication extra-académiques au campus universitaire. La deuxième observation est que ce Congrès qui a amené au CE une sorte de bain linguistique francophone jamais connu jusque-là, a eu des échos très positifs au niveau des attitudes et représentations de la langue française au CE.

La dynamique des langues dans la rédaction des mémoires de fin d'études (B.A/B.Sc), de 2002 à 2008, quand les langues d'enseignement étaient encore le français et l'anglais, le français (67%) concurrence d'autres langues partenaires : 23%, 10% et 0% respectivement pour l'anglais, le kinyarwanda et le kiswahili. Mais de 2008 à 2012, quand l'anglais devient la seule langue d'instruction, l'anglais prend les devants dans la rédaction des mémoires (71%) par rapport au français (6%). Pour cette période, une chose intéressante mais pas très étonnante est la rédaction des mémoires en langues africaines (11% en kinyarwanda et 12% en kiswahili) presque le double des mémoires en français

2.2. Dynamique des langues dans les services administratifs

Dans un domaine comme l'administration, il va de soi que les langues officielles (le kinyarwanda, le français et l'anglais) soient les seules admises. La politique linguistique y est mais pas d'aménagement. Il est donc difficile de savoir quelle langue utiliser dans telle situation de communication orale ou écrite. A ce sujet, la pensée de Ngulinzira garde toute sa valeur lorsqu'il écrit: *«Il manque une législation en matière linguistique pour préciser la notion de langue officielle. En effet, non seulement tous les documents ne sont pas bilingues, mais on ne sait pas non plus ce qui doit être rédigé dans telle langue officielle ou dans telle autre et éventuellement dans les deux [maintenant dans les trois].* » (texte cité dans Karani, 1979:21).

De 1997 à 2007, l'administration du CE se fait presque en kinyarwanda à 93% ; en anglais à 5% et en français à 2%. Les gens qui s'adressent oralement ou par écrit à l'administration du CE (et à l'administration centrale en général), s'ils ne sont pas informés de la langue (anglais ou français) de l'autorité en place, préfèrent utiliser le kinyarwanda qui est neutre, raison pour laquelle il gagne du terrain au niveau du courrier reçu (avec une moyenne de 77.2% au Rectorat). Le français occupe une très bonne place par rapport à l'anglais au niveau du courrier reçu parce que les étudiants qui s'adressent à l'administration du CE pour s'enrôler sont en majorité francophones.

Au niveau du courrier expédié, l'anglais occupe une place de choix par rapport au français parce que le rectorat est occupé par les anglophones. Au niveau du registariat, le français occupe une place de choix parce que depuis la création du CE, ce poste est occupé par un francophone qui est un grand militant de la promotion du français : il est président de l'Association Rwandaise des Enseignants de Français (AREF). De 2008 à 2015, la situation linguistique dans les services administratifs est la suivante: 87 % en anglais, 12.5 % en kinyarwanda, en français à 0.5%. Cela est dû au fait qu'en 2008, l'anglais est devenu la seule langue d'instruction.

Force est de noter que ce sont les francophones qui recourent au mélange de langues kinyarwanda- français (K-F) tandis que les anglophones font le mélange kinyarwanda-français (K-F). Cela s'explique par le fait que l'un veut se faire accepter par l'autre en parlant sa langue. Sa langue veut dire le K-A pour l'anglophone et le K-F pour le francophone. Cette explication nous rappelle les propos d'une étudiante anglophone du cours de FLE. Après avoir constaté beaucoup d'emprunts du kinyarwanda au français, elle s'exclama: « *finalement le français, c'est comme du kinyarwanda !* ». Dans tous ces mélanges de langues, la base est le kinyarwanda. Cette langue joue le rôle de trait d'union, d'identité, d'appartenance à la rwandité des deux. Karangwa (2001:86) le souligne en ces termes: « *Le kinyarwanda sert de trait d'union entre les anglophones et les francophones dans leurs relations quotidiennes* ». En présence des autorités du CE, les francophones aiment mélanger le kinyarwanda et l'anglais et évitent de le faire en français pour se faire mieux accepter probablement; il y a donc un problème d'identité ou mieux de refus momentané d'identité francophone.

2.3. Dynamique des langues dans le domaine des activités para-académiques

Munyakazi (2004) note que le français et l'anglais sont quasi inexistantes dans les interactions langagières de la vie courante et qu'ils occupent une bonne place dans l'administration centrale et dans le système éducatif. C'est sur cette note que nous commençons la présentation de la dynamique des langues au CE dans les activités para-académiques comme la cantine, le restaurant, les sports et loisirs et la religion; domaines qui constituent une situation de communication moins stéréotypée et moins formelle que les autres situations précédemment présentées. A la cafétéria, le kinyarwanda sert de moyen de communication privilégié entre les étudiants et les serveurs.

Dans le domaine des sports et loisirs, il faut accepter avec Caitucoli (2004 :26) que « *les deux situations de communication (les rencontres sportives et loisirs) sont des situations socialement plus floues et moins régulées, où la compétition des langues est théoriquement la plus ouverte* ». Dans le cadre des rencontres sportives au CE, le kinyarwanda vient largement en tête (à 47% %), le kiswahili occupe la deuxième position (41%), le français et le kinyafançais et kinyenglish, la troisième position, avec 12%.

Il appert que le kiswahili occupe un grand pourcentage (41%) dans les rencontres sportives parce qu'il est d'abord la langue véhiculaire dans la région comprise et respectée par tout le monde (Ntakirutimana, 2001). Ensuite, il est la langue des sports dans la région. Notons que la Radio Rwanda, dans son effort d'aménagement

linguistique (in)volontaire, ne diffuse les matches de football qu'en kinyarwanda et en kiswahili. L'anglais est presque absent de la communication du domaine sportif. L'explication serait que c'est une langue d'officialité récente et peu commune dans les interactions de la majorité des Rwandais en général et du CE en particulier.

Dans le domaine religieux, les langues qui dominent les groupes de prière au CE sont le kinyarwanda (79%) et le français (14%), les 7% restants allant aux chansons religieuses en kiswahili ou en lingala. L'anglais est vraiment absent dans ce domaine de la vie.

Conclusion

La répartition des langues dans les divers secteurs d'activités au CE semble respecter le profil linguistique général de la population. Le kinyarwanda garde le monopole des échanges quotidiens et l'anglais domine dans l'enseignement et dans les écrits. Depuis 2008, le français est devenu le grand perdant. Le kiswahili reste une langue très importante, plus particulièrement dans la communication orale entre la communauté du CE originaire de l'Afrique de l'Est qui est importante dans le personnel académique. Le problème de taille qui se pose actuellement au CE est celui de la gestion des langues officielles, de la concrétisation du trilinguisme officiel dans cette communauté où le nombre de kinyarwandistes (lettrés ou pas) reste toujours élevé et donc préoccupant.

Le souhait de beaucoup (72%) est que la coexistence entre le kinyarwanda et le français, née de l'histoire plus reculée ; entre le kinyarwanda et l'anglais et le français et l'anglais né de l'histoire plus récente au Rwanda ne soit pas vécue en termes de conflit ou de guerre de langues, pour reprendre les termes de Calvet (1987), mais en termes de solidarité et de complémentarité. La coexistence pacifique des langues et le bilinguisme fonctionnel étant une préoccupation majeure des Rwandais pour la réussite d'un trilinguisme officiel fonctionnel.

Bibliographie

- Akimana, M. 2005. *Umwanya n'imikoreshereze y'ikinyarwanda mu Ishuri Rikuru Nderabarezi ry'i Kigali*, Mémoire de licence, Kigali: KIE
- Caitucoli, C. 2004. *Sociolinguistique et aménagement linguistique*. Module : Université de Rouen.
- Calvet, L. J. 1987. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
- Couvert, C. 1985. *La langue française au Rwanda*. Paris : IRAF.
- Dabène, L.1994. *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*. Paris : Hachette.

- Etiemble, R. 1964. *Parlez-vous français ?* coll. « Idées », Paris : Gallimard.
- Fabian, J. 1986. *Language and Colonial Power*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Fitouri, C. 1983. *Biculturalisme, bilinguisme et éducation*. Paris: Neuchatel.
- Gasana, A. 1978. *Le kinyarwanda, langue bantu du Rwanda : problèmes de phonologie*. Mémoire de DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, Paris.
- Gasimba F.S. 1984. *Ibibazo byo kuvugurura ururimi nyagihugu. urugero rw'amuga asesengura ikinyarwanda mu mashuri yisumbuye n'amakuru 1977-1983*. Mémoire de Licence, UNR, Butare.
- ISP, 2000. *Prospectus de cours*, Kigali.
- ISP, 2002. *Règlement Académique Général du KIE*. Kigali.
- Karangwa, J. de D. 1996. « Rwanda : vers une nouvelle politique linguistique? » in : Juillard, C. et Calvet, L.- J. p.215-221.
- Karangwa, J. de D. 2001. « Alternance et mélange codique, exemple du discours des militaires rwandais » in : Canut, C & Caubet, D, p. 85-108.
- Karani, J. B. 1979. *Contribution à l'étude des langues en contact: rwandisation et langue administrative. L'exemple du Journal Officiel*, Butare : Mémoire de licence.
- KIE, 2000. *Règlement Académique Général du CE*, Kigali.
- Laroussi, F. 2004. *Apprentissages langagiers*. Module : Université de Rouen.
- Mackey, W. F. 1976. *Bilinguisme et contact des langues*. Paris: Klincksieck.
- Makey, W.F. « Prologomènes à l'analyse de la dynamique des langues » in : <http://www.telug.quebec.ca/divescite/> [consulté le 25/3/20015]
- Munyakazi, L. 2004. *Situation linguistique du Rwanda*. 5 pages dactylographiées.
- Munyankesha, P. 1995. *Pour une redynamisation de la pratique du français au Rwanda. Approche sociolinguistique*, Butare : UNR. Mémoire de Licence.
- Niyomugabo, C. 2004. *Attitudes, pratique et représentation du français à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kigali*, Mémoire de DEA : Université de Rouen.
- Ntakirutimana, E. 2001. *La langue swahili comme base d'unification dans la région des Grands Lacs Africains*. Québec : Université Laval. Thèse de doctorat.